



GEVES

Fabrice MARTY
Directeur du GEVES

1/3

La Minière, le 24/10/06

à → Collectif

"Nos campagnes sans OGM 49"

Messieurs,

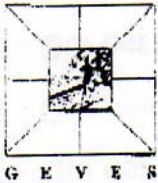
Suite à notre réunion de Vendredi 20 Octobre dans vos locaux de Murs-Erigné, je vous confirme par la présente les éléments évoqués, à votre demande. Veuillez m'excuser de la forme manuscrite de ce document, forme motivée par mes nombreux déplacements et par le côté urgent de votre souhait. Conformément aux éléments présentés aux élus locaux de La Poëze, Vern d'Angou et Brain, le GEVES propose les points suivants.

1- Les contrôles et évaluations des variétés OGM candidates à l'inscription au catalogue français pourraient être implantés à partir de la campagne 2011 si le site de l'Angouère revient au GEVES.

La période allant de 2007 à 2009 permettra de mettre à niveau le domaine et l'année 2010 à la mise en place d'une consultation et d'un dialogue sur la question particulière des OGM.

2- Le GOROS étudie en moyenne 1200 variétés nouvelles par an. Sur celles-ci et en moyenne depuis 2001, le nombre de variétés nouvelles OGM étudiées par le GOROS varie entre 4 et 10 variétés par an. La superficie a varié en 50 m² et 1300 m² tout compris pour les OGM.

Les essais concernés recueillent auparavant l'autorisation d'expérimenta-



Fabrice MARTY
Directeur du GEVES

2/3

à →

tion en champ délivré par le ministère de l'agriculture et de la pêche et suit simplement les recommandations émises. Celles-ci sont par exemple :

- mise en place d'une barrière pollinique,
- distance d'"isolement" de 400 m,
- suivi des repousses,
- - suivi par la protection des végétaux.

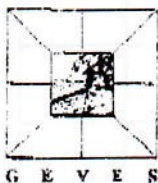
3 Au-delà de ces recommandations, le GEVES, structure publique au service de l'agriculture souhaite animer un dialogue nourri et régulier avec les parties concernées :

- information et concertation préalable avec les agriculteurs locaux sur le lieu d'implantation,
- information de la population par des portes ouvertes et/ou des réunions d'information,
- réponses régulières aux questions du voisinage

4. Le GEVES est prêt à construire une forte transparence avec la population angevine : mise en place d'un comité de suivi citoyen, composé par exemple de représentants des élus, des associations diverses, des voisins, d'experts de l'agriculture et de la recherche, d'experts du GEVES.

Ce comité pourra questionner le GEVES, qui répondra dans la limite de confidentialité ~~est~~ laquelle il est soumis (par exemple non de la variété, de l'obtenteur) et pourra communiquer, s'il le souhaite, sur les réponses apportées.

5. Enfin, le GEVES prend en compte le questionnement provoqué par le projet éventuel d'implantation d'Alpage auprès des



Fabrice MARTY
Directeur du GEVES

7/3

à →

agriculteurs biologiques. Dans cette optique, afin de
baser les futurs échanges sur des bases objectives et raisonnables,
le GEVES s'engage :

- à mesurer le flux de pollen en cas de présence de
cultures ~~agrob~~ en agriculture biologique identiques aux
espèces OGM évaluées dans le voisinage;
- à construire la méthodologie de cet aspect avec l'aide
de l'INRA.

En cas de présence fortuite d'OGM dans une production
d'agriculture biologique, et si cette présence fortuite est due
aux évaluations de variétés OGM menées par le GEVES, de
façon démontrée (comparaison entre lots de semences implantées
et récolte, identification de l'OGM présent dans la récolte,
comparaison avec la variété OGM évaluée par le GEVES (potamment)),
le GEVES engagera une concertation avec l'agriculteur
concerné afin d'évaluer la perte financière supportée par ce dernier
dans la situation où il n'aurait pas pu vendre sa récolte en
agriculture biologique du fait de la présence fortuite d'OGM due
aux évaluations du GEVES. Dans ce contexte et à ces conditions,
le GEVES dédomagerait l'agriculteur concerné dans les limites
évoquées ci-dessus.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer,
l'expression de mes meilleurs salutations,

F. MARTY